

Réunion publique sur les rythmes scolaires

Saint Quentin sur Isère
11 janvier 2018



Poursuivre la scolarité sur 4 jours et demi ou revenir aux 4 jours ?

- 1. Pourquoi la question est-elle si compliquée ?**
- 2. Et l'enfant dans tout ça ?**
- 3. Comment se faire une opinion ?**
- 4. Comment sera prise la décision ?**

1. Pourquoi la question est-elle si compliquée ?

- **La loi de 2013 impose un partenariat autour du projet éducatif de l'enfant** entre les familles, l'Éducation Nationale et les collectivités territoriales.
- **Les responsabilités sont donc partagées** entre les acteurs (parents, enseignants, élus) mais **leurs intérêts sont parfois divergents.**

Des intérêts parfois divergents

Les intérêts des parents

L'organisation actuelle

- A assoupli le rythme scolaire en permettant de choisir l'heure de sortie pour chaque jour de la semaine : 15h45 ou 16h30.
- A offert aux enfants des activités sportives et culturelles variées et gratuites.
- A permis une augmentation de la prise en charge gratuite de leur enfant par la collectivité (de 24h à 27h/semaine)
- A facilité le retour au travail des mères le mercredi.

Mais souvent les parents invoquent la fatigue de leur enfant et les problèmes d'organisation pour la journée du mercredi.

Des intérêts parfois divergents

Les intérêts des enseignants

Soumis au devoir de discrétion du fait de leur statut de fonctionnaire, ils sont souvent tiraillés entre leur conscience professionnelle (l'intérêt de leurs élèves) et leur vie privée...

Des intérêts parfois divergents

Les intérêts des élus

Un retour aux 4 jours ...

- Allègerait la charge de travail liée au fonctionnement des TAP
- Permettrait des économies substantielles de personnel

Mais les collectivités territoriales

- **Doivent assurer le volet éducatif** inscrit dans la loi de 2013.
- **Doivent élaborer le projet éducatif territorial**, chargé d'assurer la cohérence entre les partenaires autour du projet éducatif de l'enfant. (PEDT validé par la Préfecture et la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale.)
- Ont le souci de **maintenir les emplois créés** par la réforme.
- Ont le devoir de prendre une décision qui s'appuie sur **l'intérêt général**.

2. Et l'enfant dans tout ça ?

Intervention de Marie Noëlle ROBICHON, ancienne Inspectrice de l'Education nationale

Les parents trouvent leurs enfants fatigués. Est-ce le rythme à 4 jours et demi qui les fatigue ?

La question de la fatigue à l'école n'est pas récente. Elle ne date pas de 2013. Dans cette vidéo de 6 minutes, Claire Leconte, chronobiologiste, explique quelles peuvent être les raisons de la fatigue des enfants et donne des pistes pour y remédier.

Fatigue de l'écolier ou fatigue de l'enfant ?

<https://www.youtube.com/watch?v=EOIU7uB2kOw>

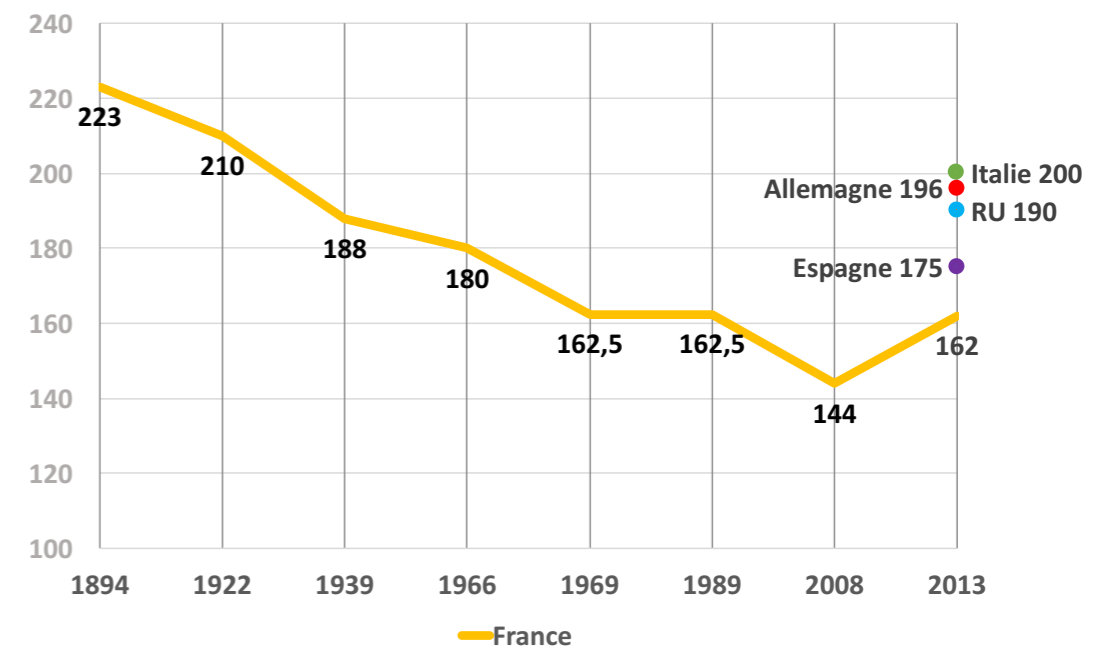
2. Et l'enfant dans tout ça ?

Si l'on se penche sur l'évolution de notre école, on constate qu'il y a **de moins en moins de jours de classe pour des programmes de plus en plus chargés**. Le pic le plus bas se situe en 2008 avec 144 jours/an. Depuis 2013, retour à la situation qu'ont connue les parents d'élèves actuels : 162 jours / an

Les comparaisons avec les autres pays européens, montrent que la France se situe malgré tout en dessous de la moyenne en nombre de jours de classe par an. Or, ses résultats aux évaluations sont inférieurs à la moyenne. Même si ce n'est pas le seul facteur, il est à prendre en compte.

TEMPS DE CLASSE	1894	1922	1939	1966	1969	1989	2008	2013
Nbre de semaines	44	42	40	38	36	36	36	36
Nbre de jours/semaine	5	5	5	5	4,5	4,5	4	4,5
Nbre de jours/an	223	210	188	180	162	162	144	162
Nbre d'heures/semaine	30	30	30	30	27	26	24	24
Nbre d'heures/jour	6	6	6	6	6 ou 3	6 ou 3	6	De 2h30 à 5h30
Nbre d'heures/an	1138	1260	1128	1080	972	936	864	864

Nombre de jours de classe par an de 1894 à 2013



Génération des grands-parents

Génération des parents

Génération des enfants

2. Et l'enfant dans tout ça ?

- On sait que le temps d'attention des enfants est limité et que toutes les périodes de la journée ne se valent pas pour les apprentissages. Les chronobiologistes sont unanimes : **les enfants apprennent mieux le matin.** Les 3 heures du mercredi matin sont plus efficaces pour les apprentissages que lorsqu'elles sont réparties sur les fins d'après midi.
- Les apprentissages scolaires sont très différents des autres apprentissages. Il est possible d'apprendre à faire du vélo en y consacrant ses mercredis après-midi mais les apprentissages scolaires, en particulier la lecture, l'écriture, le calcul, demandent un entraînement intensif, fréquent et régulier. **On apprend mieux quand on s'entraîne 5 jours d'affilée que quand il y a des ruptures de rythmes.**
- Le temps scolaire est un temps très contraint dans lequel l'enfant apprend aussi à vivre avec les autres, à respecter des règles. Ces missions se retrouvent aujourd'hui prolongées dans les temps périscolaires. En effet, les communes, qui autrefois ne s'occupaient que de financement, ont peu à peu mis en place des services à destination des familles (restauration, garderie). La loi de 2013 a responsabilisé les communes sur le volet éducatif. Il en est résulté une formation des agents et une **meilleure prise en compte des besoins des enfants.**

3. Comment se faire une opinion ?

Intervention de Michel BAFFERT, Président délégué du centre gestion de l'Isère (fonction territoriale)

1. **Il faut tout d'abord placer l'éducation et l'instruction des enfants au cœur de la réflexion.**
2. **Il faut s'appuyer sur les études :** De très nombreux rapports ont été produits depuis la mise en place de la semaine de 4 jours en 2008, par l'académie de médecine (2010), l'assemblée nationale (2010), le comité de pilotage de la conférence nationale sur les rythmes scolaires (2011) le sénat (2017)...

Ces rapports mettent en évidence trois points :

- Les enfants apprennent mieux le matin
- Le resserrement du temps scolaire est préjudiciable à l'enfant
- Il faut prendre le temps d'évaluer avant de réformer

Mais la question n'est pas nouvelle. Dans les années 2000, certaines communes, dont Lyon, ont appliqué le rythme de 4 jours par semaine avec diminution du temps de vacances. Après plusieurs années de mise en œuvre, cela a été abandonné.

3. **Il faut regarder autour de soi :** Il n'est pas si facile pour les communes de prendre une décision. Certaines communes se sont précipitées pour une application dès cette année (raisons souvent politiques ou budgétaires). Pour l'instant, le bilan est mitigé parce que cela a généré d'autres difficultés pour les familles (par exemple le coût de la garderie le mercredi). Certaines communes prennent le temps de la réflexion et choisissent de poursuivre sur le même rythme encore un an en attendant les évaluations promises par le ministère (Tullins, Grenoble...).

3. Comment se faire une opinion ?

Intervention de Frédérique MIRGALET, élue, adjointe aux affaires scolaires.

4. Il faut évaluer l'organisation actuelle dans la commune

- Pour mettre en place des nouveaux rythmes scolaires, le PEDT (Projet éducatif de territoire) a été élaboré en comité de pilotage avec enseignants, parents élus et responsable du personnel. Ce projet avait 3 objectifs :
 1. Favoriser l'égal accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives et aux loisirs éducatifs.
 2. Construire une cohérence éducative
 3. Apprendre à vivre ensemble
- Cette année, l'évaluation en cours montre une très forte participation des enfants aux TAP, y compris de ceux que les parents pourraient récupérer à 15h45.
- Nous avons décidé, en comité de pilotage, de travailler maintenant la question de la fatigue. Nous avons déjà commencé depuis la rentrée en couchant les PS après le repas.

3. Comment se faire une opinion ?

5. Il faut se poser la question des enjeux

- **Enjeu à court terme** : raisonner en termes d'emploi du temps
 - **Garder le rythme actuel** et accepter de repenser le rythme de vie de son enfant pour qu'il soit moins fatigué
 - **Revenir aux 4 jours** de classe avec des journées de classe de 6 h (ou plus avec les APC). Les TAP seront supprimés et la commune ne pourra pas organiser d'accueil de loisirs le mercredi matin (compétence intercommunale). Il n'y aura pas d'accueil le mercredi matin à Vinay. Pour Tullins, il est possible que la MJC envisage d'ouvrir s'il y a suffisamment d'inscrits, cela reste à confirmer. (Les écoles de Tullins restent sur 4 jours et demi pour l'année prochaine)
 - **Une alternative, différer la question d'un an** comme le font un grand nombre de communes pour se laisser le temps de la réflexion et voir ce qui se passe autour de nous.
- **Enjeu à plus long terme**
 - La loi impose toujours le rythme de 4 jours et demi de classe pour améliorer la réussite scolaire des enfants. Sur quel critère objectif nous appuyons-nous pour penser que cette loi n'est pas bonne pour nos enfants et que nous souhaitons ne plus l'appliquer en demandant une dérogation ?
 - C'est donc bien un enjeu de société : **quel avenir et quelle éducation voulons-nous pour notre jeunesse ?**

4. Comment sera prise la décision ?

1. Réunion publique d'information

Chaque participant ayant un avis personnel sur la question, il était important de proposer des éléments supplémentaires pour étoffer et alimenter la réflexion.

2. Consultation des familles

La consultation se fera par le biais des cahiers périscolaires. Chaque famille pourra exprimer son souhait. Le dépouillement aura lieu le 19 janvier en présence des directrices, parents, responsable périscolaire et élu. (Les parents d'élèves de CM2 n'étant pas concernés, ils ne seront pas consultés)

3. Vote en conseil d'école

Les deux conseils d'école se réuniront pour un échange suivi d'un vote.

4. Prise de décision de la commune

La décision sera prise en fonction des résultats de la consultation, de l'avis des conseils d'école et de l'avis des élus.

5. En cas de demande de dérogation pour un retour aux 4 jours, la décision finale appartient à la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale

Fin de la réunion

La réunion s'est terminée sur un temps d'échange au cours duquel certains parents ont exprimé leurs points de vue, leur organisation familiale, parfois leurs difficultés d'organisation et leurs interrogations.